



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

MADAME ANNE CLAUDIUS-PETIT

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-074

Objet : paiement des sommes restant dues au titre des travaux d'extension du Musée de la Camargue

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché n°2017-08 – Lot 4 notifié le 21 février 2018 à la Société S2 Serrurerie

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) a conclu un marché avec l'entreprise S2 Serrurerie – Siret 519 690 846 00034 – sise 23 rue de Lédignan 30 300 FOURQUES - dans le cadre des travaux d'extension du Musée de la Camargue pour un montant de 81 670.34 € HT, porté à 82 320.34 € HT après avenant 1;
- Que le SMG-PNRC a agréé la Société SMR - Siret 834 900 649 00015 – sis 4 rue Paul Langevin ARLES en qualité de sous-traitant de la Société S2 Serrurerie pour un montant de 60 000 euros (TVA en autoliquidation) ;
- Par jugement du tribunal de Commerce de Nîmes en date du 03 juillet 2019, la Société S2 Serrurerie a été placée en liquidation judiciaire ;
- Par mail en date du 02 août 2019, le mandataire judiciaire a fait savoir au SMG-PNRC qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'exécution du marché ;
- Le sous-traitant a poursuivi l'exécution de ses prestations, lesquelles prestations n'ont jamais été réglées ;
- Par jugement en date du 10 mars 2023, le Tribunal de Commerce de Tarascon a prononcé la liquidation judiciaire de la SASU SMR, et a désigné l'Etude BALINCOURT- Société de mandataires judiciaires – 9 rue Gérard Gadiot – 13 200 ARLES - en qualité de liquidateur ;
- Le liquidateur demande de procéder au règlement des sommes dues, soit 14 825.53 euros ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De régler la somme de 14 825.53 à l'Etude BALINCOURT au titre des sommes dues à la SASU SMR dans le cadre du marché de travaux d'extension du Musée,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

La Présidente,

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT